



**L'Association canadienne des télécommunications sans fil  
(ACTS)**

**Réponse à la consultation sur la sécurité routière au  
Québec: les cellulaires au volant, la vitesse excessive, les  
motocyclistes et les conditions hivernales**

**soumis à**

**La Commission des transports et de l'environnement  
Gouvernement du Québec**

**Le 17 février 2006**

|                                                                           |          |
|---------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                  | <b>1</b> |
| <i>L'engagement de l'ACTS envers la sensibilisation des conducteurs :</i> |          |
| <i>Historique et démarche .....</i>                                       | <b>2</b> |

|                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION .....</b>            | <b>3</b> |
| <i>Faire face à la distraction au volant : Éduquer et conscientiser .....</i> | <b>3</b> |
| <i>Envisager l'ensemble des sources de distraction.....</i>                   | <b>4</b> |
| <i>Effectuer un suivi des sources de distraction .....</i>                    | <b>4</b> |
| <i>Conscientiser .....</i>                                                    | <b>5</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>RÉPONSES À DES QUESTIONS PRÉCISES.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>5</b> |
| 1. <i>Que pensez-vous de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant?</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |
| 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |
| 2. <i>Les appareils main libre doivent-ils être traités de la même façon que les téléphones cellulaires? .....</i>                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>6</b> |
| 3. <i>Y a-t-il un lien direct entre l'utilisation des téléphones cellulaires et les accidents? .....</i>                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>7</b> |
| 4. <i>Les téléphones cellulaires et les systèmes de communication ne sont pas les seuls appareils qui peuvent causer des distractions aux conducteurs. D'autres dispositifs vidéo et audio peuvent diminuer la capacité cognitive des conducteurs et augmenter les risques d'accident. Comment devrait-on traiter ces autres dispositifs vidéo et audio? .....</i> | <b>8</b> |

|                        |          |
|------------------------|----------|
| <b>CONCLUSION.....</b> | <b>9</b> |
|------------------------|----------|

|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ANNEXE 1: LA ROUTE D'ABORD : RECOMMANDATIONS AUX EMPLOYÉS DU SANS-FIL EN VUE DE FAVORISER UNE ATTITUDE RESPONSABLE AU VOLANT .....</b> | <b>10</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

## **INTRODUCTION**

L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) préconise depuis longtemps la sécurité des automobilistes qui utilisent les produits et services sans fil. Par conséquent, l'ACTS est fière de contribuer par la présente à l'étude sur la sécurité routière menée par la Commission des transports et de l'environnement (ci-après nommée « la Commission »).

L'ACTS fait autorité en matière d'enjeux, d'innovations et de tendances du sans-fil au Canada. L'Association représente les fournisseurs de services cellulaires, de service de communications personnelles, de messagerie, de radiocommunication mobile, d'accès sans fil fixe et de satellite mobile, ainsi que les entreprises qui conçoivent et produisent les biens et services en usage dans l'industrie. Nos membres offrent plus de 95 % des services sans fil dont se servent les Canadiens et Canadiennes. Au Québec, à peu près 3,5 millions des gens possède un téléphone mobile.

Comme chacun le sait, les conducteurs canadiens doivent composer avec de nombreuses distractions quand ils prennent la route. On pourrait même affirmer que ces distractions font désormais partie intégrante de l'acte de conduire : combien d'entre nous n'y pensent pas à deux fois avant de se retourner pour gronder un enfant, ou consulter une carte routière pendant que nous sommes au volant. Toutefois, c'est la question de l'utilisation du téléphone sans fil et son rapport aux accidents de la route qui suscite une grande attention médiatique et un intérêt soutenu de la part des chercheurs universitaires. Depuis les années 1990, on a tenté par de nombreuses études de quantifier le risque que représente l'utilisation du téléphone mobile. Certains soutiennent qu'il serait plus simple de créer des dispositions législatives distinctes pour restreindre l'utilisation des téléphones sans fil au volant. Bien que certains sondages d'opinion aient démontré que les Québécois et Québécoises seraient en faveur d'une telle réglementation, rien n'indique que ce genre de mesure a une incidence sur les conducteurs. Nous croyons fermement que de telles lois ne seraient pas efficaces et ne contribueraient pas à modifier les comportements de façon significatives—une composante essentielle des campagnes de sécurité.

En revanche, une combinaison d'éducation, de formation et de sensibilisation peut entraîner de grands succès en matière de modification des comportements. L'ACTS utilise actuellement des stratégies pédagogiques et de sensibilisation pour contrer le comportement distrait au volant et favoriser l'utilisation responsable de notre produit. Notre stratégie est de favoriser la diffusion de messages positifs auprès des conducteurs; nous mobilisons nos efforts sur les mesures positives que les gens peuvent adopter facilement plutôt que sur les conséquences négatives de la distraction. Cette stratégie s'illustre bien par la toute récente campagne *La route d'abord* et son site Web sur la distraction au volant.

## ***L'engagement de l'ACTS envers la sensibilisation des conducteurs : Historique et démarche***

L'ACTS est engagée depuis longtemps à promouvoir la sécurité des conducteurs et à améliorer la sensibilisation du public sur l'importance de se concentrer sur la route et de conduire de manière sécuritaire et responsable. L'industrie encourage depuis longtemps les conducteurs à adopter ces principes simples et efficaces :

- Évitez de faire inutilement des appels;
- Soyez bref;
- Interrompez la communication lorsque les conditions deviennent dangereuses.

Des études démontrent que c'est l'accumulation de distractions qui influe sérieusement sur la capacité de se concentrer sur la route. Les téléphones sans fil pris isolément causent moins de 1 % des accidents dans la plupart des collectivités étudiées<sup>1</sup>. Par conséquent, l'ACTS est d'avis qu'une démarche responsable devrait viser non seulement les téléphones cellulaires mais bien l'ensemble des distractions auxquelles les conducteurs font face et les manières de composer avec ces distractions.

Depuis 1988, le Comité de la responsabilité au volant de l'ACTS, formé de membres dévoués en provenance des télécommunicateurs et des fabricants, a mis sur pied un éventail de campagnes de mercatique sociale dont les principaux slogans étaient « La prudence au volant avant tout », « Il y a maintes sources de distraction au volant. Ne laissez pas votre cellulaire en être une » « À bord, pensez sécurité d'abord » et « la Sécurité d'abord, l'appel est lancé ».

En étroite collaboration avec le Conseil canadien de la sécurité, l'ACTS a également produit *La distraction au volant*, une vidéo pédagogique qui connaît un grand succès. Plus de 35 000 exemplaires de ce film ont été distribués gratuitement à des employeurs, des moniteurs de conduite automobile, des organismes dévoués à la promotion de la sécurité, des assureurs, des corps policiers, des écoles et bien d'autres. Actuellement, cette vidéo est utilisée par plus de 300 moniteurs de conduite automobile au Manitoba, par le cours de conduite du Conseil canadien de la sécurité et au sein de l'école de conduite Jeunes Conducteurs du Canada.

En 2005, c'est avec fierté que nous avons lancé la plus récente étape de notre campagne, *La route d'abord*, qui vise trois groupes cibles : les employés de l'industrie du sans-fil, les jeunes et nouveaux conducteurs, et les grands utilisateurs. Pour tenir compte de l'avis de spécialistes en matière de sécurité, l'ACTS a fait en sorte que la campagne *La route d'abord* souligne les mesures positives que les individus peuvent adopter afin de réduire leurs risques au volant. Cette campagne vise à encourager des comportements normatifs qui suggèrent que la distraction au volant est socialement inacceptable et qu'elle peut entraîner des conséquences graves. Afin d'entamer cette étape de la campagne, les

---

<sup>1</sup> Voir, entre autres, National Council of State Legislators (NCSL), *Cell Phones and Highway Safety: 2005 State Update*, 10 août 2005.

membres de notre comité ont commencé à adopter les lignes directrices de *La route d'abord* au sein de leur entreprise. En plus de fournir des renseignements sur d'autres genres de distractions auxquelles font face les conducteurs, ces lignes directrices sont tributaires de l'engagement de l'ACTS envers les initiatives de prudence au volant en milieu de travail; elles donnent des conseils aux employés sur leur utilisation du sans-fil et les encouragent à ne pas prendre d'appels ou utiliser des services de données pendant qu'ils sont en train de conduire (voir l'ensemble de ces lignes directrices à l'Annexe 1).

Lors de la première étape de cette campagne, nous avons lancé le site Web *La route d'abord*, dont le principal intérêt est un questionnaire interactif qui permet aux utilisateurs de mieux connaître leurs habitudes de conduite.

L'ACTS s'apprête à poursuivre sa campagne de sensibilisation en lançant le volet jeunesse au printemps.

### **COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION**

Comme le souligne le document de consultation, bien que leur nombre ait diminué dans l'ensemble, les accidents de la route continuent d'influer sur la sécurité et la santé publiques et d'intéresser les législateurs. Partout au Canada, les données sur les accidents de la route suivent une tendance favorable : selon Transports Canada, le nombre de décès a chuté en 2004, bien qu'il y ait eu plus de conducteurs et de véhicules sur les routes que jamais auparavant. Le nombre de traumatismes a également reculé de 4,5 % en 2003<sup>2</sup>. Alors que le nombre d'accidents de la route diminuait, l'utilisation du téléphone sans fil était à la hausse. Actuellement, plus de 16 millions de Canadiens et Canadiennes utilisent un téléphone mobile<sup>3</sup>.

Au Québec, alors que le nombre d'accidents mortels a diminué, le nombre d'accidents ayant causé des blessures graves est encore élevé. Bien souvent, ces traumatismes engendrent de sérieuses conséquences à long terme, non seulement pour les individus, mais pour les programmes de santé et de services sociaux du Québec.

#### ***Faire face à la distraction au volant : Éduquer et conscientiser***

L'ACTS est bien consciente que l'objectif de la présente consultation est de formuler des recommandations précises sur les mesures que peuvent prendre les dirigeants afin de réduire le nombre d'accidents de la route et d'améliorer l'ensemble de la sécurité routière. Par leurs réponses à des sondages d'opinion, les Québécois et Québécoises se sont dits favorables à des projets de loi qui restreindraient l'utilisation des téléphones cellulaires au volant. L'ACTS soutient que pour réduire de manière appréciable le nombre d'accidents sur nos routes, les politiques d'intérêt public doivent aller au-delà de l'opinion publique pour mieux utiliser les données empiriques sur les causes des collisions de la route, et prendre des mesures pour tenter de réduire celles-ci. L'ACTS

---

<sup>2</sup> Transports Canada. <http://www.tc.gc.ca/securiteroutiere/tp/tp3322/2004/menu.htm>

<sup>3</sup> Guide de l'industrie. <http://www.cwta.ca>

soutient que les téléphones sans fil sont à inclure dans la catégorie plus vaste de la distraction au volant. Cette dernière représente un nouveau champ d'intérêt pour ceux et celles qui s'intéressent à la sécurité. La distraction au volant se manifeste par un moment d'inattention qui n'est pas lié à une diminution de la capacité de jugement et qui peut avoir des conséquences majeures pour le conducteur. Alors que les Québécois et Québécoises passent de plus en plus de temps dans leurs véhicules, que ce soit pour se rendre au travail ou pendant leurs loisirs, la prévalence de la distraction—et les risques qui lui sont associés—sont à la hausse. Pour ce qui est de l'utilisation des appareils sans fil au volant, l'ACTS suggère respectueusement à la Commission de prendre en considération les enjeux prioritaires suivants, afin de faire front à ce problème grandissant aux yeux des consommateurs :

1. Envisager l'ensemble des sources de distraction – Reconnaître que les téléphones sans fil ne sont qu'une source de distraction parmi toutes celles qui assaillent chaque jour les conducteurs.
2. Effectuer un suivi des sources de distraction – Émettre des politiques qui feront en sorte que la source de distraction soit consignée dans les rapports de police sur les accidents.
3. Conscientiser – Mener auprès du public une campagne de sensibilisation sur l'importance d'éviter la distraction au volant.
4. Éduquer les jeunes conducteurs – Éduquer les conducteurs, en particulier les jeunes et les nouveaux conducteurs, sur les risques causés par la distraction, et leur transmettre dès le départ des habitudes de conduite responsables.

### ***Envisager l'ensemble des sources de distraction***

Les conducteurs font face à un grand nombre de distractions quand ils prennent place dans leurs véhicules. Des mesures réglementaires pour faire face à cette problématique existent déjà. Selon les dispositions du Code de la sécurité routière, les policiers peuvent contraindre les conducteurs qui ne font pas preuve de la prudence et de l'attention nécessaires à s'arrêter pour leur émettre un constat d'infraction, peu importe la source de distraction. Comme nous l'expliquons plus loin, des études démontrent que de nombreuses distractions sont plus courantes et entraînent un risque plus élevé que l'utilisation d'un téléphone sans fil. Toutefois, en admettant que les conducteurs pourraient continuer d'avoir des comportements à risque malgré la mise en place de réglementation, l'ACTS est d'avis que les ordres de gouvernement, l'industrie et les intervenants du milieu de la sécurité doivent collaborer afin de contrer toutes les distractions auxquelles font face les conducteurs et de mettre à la disposition des conducteurs des stratégies qui leur permettent de contrer ces distractions.

### ***Effectuer un suivi des sources de distraction***

Afin de prendre des mesures efficaces contre la distraction au volant, les dirigeants et les professionnels de la sécurité doivent disposer de renseignements sur les sources de distraction et sur leur prévalence. Bien que l'utilisation du téléphone sans fil au volant soit bien documentée, nombre d'autres distractions ne le sont pas. Afin de poursuivre la recherche sur cette question d'actualité, et pour faire en sorte que nous puissions mesurer

adéquatement les causes et conséquences des accidents de la route, toutes les autorités administratives et juridictionnelles devraient s'engager à faire des rapports détaillés sur les accidents.

### ***Conscientiser***

Comme nous l'expliquions plus tôt, l'ACTS est d'avis que les campagnes de sensibilisation ont un rôle important à jouer pour conscientiser le public et pour lui suggérer des mesures concrètes et positives qui permettront de réduire les risques auxquels font face les conducteurs. Conséquemment, l'ACTS croit que les campagnes de sensibilisation doivent viser l'ensemble des sources de distraction qui assaillent les conducteurs et renseigner ces derniers sur les moyens d'atténuer ces distractions. L'ACTS recommande également que les jeunes et les nouveaux conducteurs fassent l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ces campagnes, afin de les sensibiliser le plus tôt possible aux risques causés par la distraction.

## **RÉPONSES À DES QUESTIONS PRÉCISES**

### ***1. Que pensez-vous de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant?***

Au bout du compte, c'est le conducteur lui-même qui a la responsabilité d'opérer de manière sécuritaire un véhicule, quel qu'il soit. Le consommateur peut se servir de téléphones cellulaires de manière responsable ou irresponsable, comme de tout objet pouvant se retrouver dans sa voiture. Les conducteurs doivent savoir comment faire face à un grand nombre de distractions; pour ce qui est des appareils sans fil en particulier, l'ACTS encourage les conducteurs à faire ce qui suit :

- Évitez de faire inutilement des appels;
- Soyez bref;
- Interrompez la communication lorsque les conditions deviennent dangereuses.

En outre, on doit noter qu'avoir un téléphone cellulaire avec soi en voiture peut avoir de grands avantages en matière de sécurité. Au Canada seulement, plus de six millions d'appels au 911 ou à d'autres numéros d'urgence sont faits chaque année à l'aide d'appareils sans fil. De plus, des programmes comme *Operation Lookout* en Ontario et d'autres semblables ailleurs au Canada encouragent les conducteurs à signaler à la police des infractions au code de la route—comme l'ivresse au volant—en utilisant leurs téléphones sans fil. En effet, les voitures patrouilles de la Sureté du Québec sont toutes identifiées avec le numéro \*4141 afin que la population puisse rejoindre la SQ via le cellulaire. Grâce à l'Alerte AMBER, une initiative relativement récente, on peut se servir d'un téléphone sans fil pour aider les policiers à retrouver les enfants kidnappés. Quant à l'initiative ICE, elle permet aux ambulanciers et aux autres professionnels des services d'urgence de retracer facilement sur l'appareil sans fil d'une victime la personne avec qui communiquer en cas d'accident.

Certaines études universitaires en arrivent à des résultats contradictoires sur les incidences potentielles de l'utilisation du téléphone sans fil au volant. Comme nous l'expliquons plus en détail ci-dessous, dans notre réponse à la question 3, la majorité des études associent l'utilisation du téléphone sans fil à quelque 1 % des distractions ayant causé un accident, telles que déclarées par les conducteurs. Les études consacrées aux conséquences et aux risques associés à l'utilisation du téléphone sans fil ont rapporté des résultats très variés, allant de moins importantes à plus importantes que les interactions humaines à l'intérieur même du véhicule.

## ***2. Les appareils main libre doivent-ils être traités de la même façon que les téléphones cellulaires?***

Grâce à la technologie et aux accessoires de type main libre, un conducteur peut se servir d'un appareil sans fil tout en tenant le volant à deux mains. La technologie sans fil intègre non seulement l'oreillette et le support, mais une gamme toujours grandissante de fonctions comme la reconnaissance vocale, qui rendent le main libre de plus en plus « intelligent » et, par conséquent, qui font en sorte que les appareils nécessitent de moins en moins de manipulation. En effet, des appareils sans fil pouvant déterminer si l'utilisateur est au volant et, le cas échéant, transférer directement ses appels à la boîte vocale sont en voie de développement.

Quant à savoir si l'équipement main libre doit être considéré au même titre que les téléphones sans fil, les recherches à ce sujet menées jusqu'à maintenant ne permettent pas de se prononcer. Une méta-analyse récente a d'ailleurs démontré qu'il n'y a pas encore suffisamment de données disponibles pour mesurer le risque que représenterait l'utilisation du main libre<sup>4</sup>. D'autres études affirment que, tout dépendant de la conversation en cours, un « fardeau cognitif » pourrait peser sur le conducteur—ce qui voudrait dire que l'attention du conducteur se tournerait vers la conversation au détriment de la conduite. Dans de tels cas, l'appareil main libre ne réduit pas le risque. En outre, des analyses menées récemment démontrent que les conversations ayant lieu entre les passagers à l'intérieur même du véhicule ont le même effet négatif sur la performance au volant que les conversations à distance<sup>5</sup>. Par conséquent, le sens commun nous dicte que toute conversation à laquelle prend part le conducteur influe négativement sur sa performance. Le débat en faveur du main libre au détriment de l'appareil sans fil n'est donc pas aussi nettement défini qu'on aurait pu le croire; le contexte a ici une grande importance.

L'ACTS juge que les conducteurs devraient favoriser l'utilisation d'appareils main libre pour leur permettre de tenir le volant à deux mains plus facilement.

---

<sup>4</sup> J. Caird et al, *Effects of Cellular Telephones on Driving Behaviour and crash risk: Results of meta-analysis*, octobre 2005.

<sup>5</sup> William J. Horrey et Christopher D. Wickens, *Cell phones and Driving Performance: A Meta-Analysis*, Proceedings of the Human Factors and Ergonomics Society 47<sup>th</sup> Annual Meeting, 2004.

### **3. *Y a-t-il un lien direct entre l'utilisation des téléphones cellulaires et les accidents?***

Les recherches existantes démontrent que la distraction que l'utilisation du téléphone cellulaire cause aux conducteurs n'est ni significative, ni croissante. Plusieurs connaissent bien les études menées par le Dr. Redelmeier : elles en arrivent à la conclusion que les conducteurs qui utilisent un téléphone cellulaire ont quatre fois plus de chances d'être impliqués dans un accident de la route et établissent une comparaison entre l'utilisation du téléphone et l'ivresse au volant. D'autres études ont depuis démenti celles du Dr. Redelmeier. En effet, une étude bien connue menée à l'Université de Montréal a clairement réfuté les conclusions du Dr. Redelmeier en démontrant qu'un manque de précision sur le moment de l'accident avait entraîné une surestimation flagrante du risque.

Des études plus vastes qui s'attardent à plus d'une région administrative concluent généralement que l'utilisation du téléphone sans fil cause moins de 1 % des accidents de la route. Par exemple, un examen récent des données sur les collisions dans 12 régions administratives états-uniennes a démontré que dans chacune d'entre elles, les téléphones sans fil étaient en cause dans moins de 1 % du nombre total de collisions de véhicules à moteur<sup>6</sup>.

Au Canada, le Saskatchewan General Insurance a étudié 16 183 cas d'accidents de véhicules et a déterminé que 17 % d'entre eux avaient été causés par la distraction du conducteur et que dans 1 % des cas le conducteur utilisait ou tentait d'utiliser un téléphone cellulaire; 32 % des accidents avaient été causés par une source de distraction se trouvant à l'extérieur du véhicule<sup>7</sup>.

Aux États-Unis, le National Highway Traffic Safety Administration estime que la distraction au volant en général est un facteur responsable de 20 % à 30 % de l'ensemble des collisions de véhicules à moteur<sup>8</sup>. Les données d'ensemble indiquent qu'il existe de nombreuses autres distractions, comme on peut le voir au Tableau 1.

---

<sup>6</sup> National Conference of State Legislatures (NCSL), *Cell Phones and Highway Safety: 2005 State Update*, 10 août 2005.

<sup>7</sup> Saskatchewan General Insurance (SGI), *Crash Data Report on driver distraction*, 2002.

<sup>8</sup> NCSL, *Cell Phones and Highway Safety*, 2005.

**Tableau 1 : Principales distractions en cause dans les accidents rapportés (É.-U.)**

|                                                      |        |
|------------------------------------------------------|--------|
| Personne, objet, événement à l'extérieur du véhicule | 29,4 % |
| Ajuster la radio, le lecteur de cassettes ou de CD   | 11,4 % |
| Autre occupant du véhicule                           | 10,9 % |
| Ajuster les commandes du véhicule                    | 2,8 %  |
| Boire ou manger                                      | 1,7 %  |
| Utiliser un téléphone sans fil ou composer un numéro | 1,5 %  |

Source : Stutts et al., AAA Foundation for Traffic Safety, 2001. Chiffres fondés sur les données ajustées du Crashworthiness Data System (CDS).

L'étude sur les distractions publiée en 2003 par l'American Automobile Association (AAA), *Distractions in Everyday Driving*, est à la fois plus récente et plus détaillée. Plutôt que de s'attarder aux causes des accidents, l'AAA s'est penchée sur la prévalence et la durée (mesurée en pourcentage du temps passé au volant) des distractions dans la conduite automobile au quotidien, en mesurant les habitudes de conduite de 70 conducteurs à l'aide d'une caméra installée à l'intérieur de leur voiture. Cette approche permet de brosser un portrait plus complet des habitudes de conduite puisqu'elle permet de voir exactement ce que les conducteurs font au volant dans la vie de tous les jours. L'AAA a démontré que 100 % des conducteurs à l'étude étaient distraits à un moment ou un autre. L'AAA a calculé qu'environ 85 % des conducteurs déviaient leur attention vers un objet situé à l'extérieur du véhicule, 64 % ajustaient les commandes du véhicule, 54 % entretenaient des conversations avec d'autres occupants du véhicule, 50 % mangeaient ou buvaient et 30 % utilisaient un téléphone sans fil, ce qui corrobore les données de 2001 (Tableau 1). Les conducteurs passent la plupart de leur temps à faire autre chose qu'utiliser un téléphone sans fil; cela ne fait que souligner le besoin d'élargir le débat réglementaire afin qu'il englobe les distractions prises dans leur ensemble.

***4. Les téléphones cellulaires et les systèmes de communication ne sont pas les seuls appareils qui peuvent causer des distractions aux conducteurs. D'autres dispositifs vidéo et audio peuvent diminuer la capacité cognitive des conducteurs et augmenter les risques d'accident. Comment devrait-on traiter ces autres dispositifs vidéo et audio?***

L'ACTS croit fermement qu'une approche efficace pour favoriser la sécurité des conducteurs doit comprendre des stratégies visant l'ensemble de leurs distractions.

L'ACTS croit également que davantage d'études cognitives sont requises. La plupart des études cognitives existantes se limitent à l'utilisation du téléphone sans fil, ce qui nous laisse dans l'ombre quant aux incidences cognitives potentielles d'autres tâches. De prime abord, on peut imaginer que nombre de distractions ont un lourd « fardeau cognitif » sans être associées aux nouvelles technologies. Par exemple :

- Une dispute animée avec un conjoint ou un enfant qui prend place dans la voiture;
- Écouter des nouvelles importantes à la radio.

Afin de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent, il faudrait mener une analyse plus étendue de toutes les distractions et de leurs incidences potentielles. En fait, l'ACTS a récemment participé activement à la première conférence internationale sur la distraction au volant, au cours de laquelle des chercheurs tiraient cette même conclusion. Cette conférence, qui a eu lieu à Toronto en octobre 2005, réunissait 104 participants venus des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de la Belgique. Parmi leurs conclusions préliminaires, les participants ont identifié les besoins prioritaires suivants :

- S'assurer que nous envisageons l'ensemble des distractions et non seulement l'utilisation du téléphone sans fil;
- Effectuer des recherches et recueillir des données sur d'autres distractions, y compris leurs risques et leur prévalence;
- Augmenter le niveau de conscientisation et le nombre d'initiatives pédagogiques : l'industrie et le gouvernement doivent coordonner leurs efforts dès maintenant pour atteindre cet objectif.

## **CONCLUSION**

L'ACTS tient à remercier la Commission des transports et de l'environnement de l'avoir invitée à prendre part à cette importante discussion.

De longue date, l'ACTS préconise la sécurité des conducteurs; elle affirme également depuis longtemps que diminuer le nombre d'accidents de la route ne peut se faire en intervenant sur un seul facteur. Nous devons adopter une approche plurielle qui s'attarde à changer les attitudes populaires, à améliorer la sensibilisation aux problèmes engendrés par la distraction au volant et à suggérer aux membres du public des mesures positives qu'ils peuvent adopter afin de réduire les risques. Une telle approche exige la collaboration des corps policiers, du gouvernement du Québec et des nombreuses industries en cause.

À notre avis, le défi à relever afin de mettre en place une réglementation appropriée, c'est de proposer des solutions qui ne sont pas dictées par l'air du temps, mais qui sauront protéger les intérêts de tous et faire en sorte qu'à long terme, nos routes seront plus sécuritaires et le nombre de collisions sera moindre.

## **ANNEXE 1: LA ROUTE D'ABORD : RECOMMANDATIONS AUX EMPLOYÉS DU SANS-FIL EN VUE DE FAVORISER UNE ATTITUDE RESPONSABLE AU VOLANT**

La sécurité des Canadiens tient à cœur à l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS), qui, en conséquence, est déterminée à contribuer au premier plan et de façon novatrice à promouvoir de bonnes habitudes de conduite par son programme *La route d'abord*. Dans cette optique, l'Association a formulé des recommandations à l'intention des employés de l'industrie du sans-fil.

L'industrie des télécommunications sans fil reconnaît qu'il importe de faire valoir et d'encourager une utilisation judicieuse des dispositifs mobiles sur la route. Les distractions auxquelles sont exposés les conducteurs – consommation de rafraîchissements, réglage de la radio, conversation prenante ou lecture d'un message texte à l'écran d'un dispositif mobile, par exemple – peuvent compromettre leur habileté à maîtriser leur véhicule et les rendre moins vigilants.

Les recommandations qui suivent sont destinées à assurer la sécurité des employés du sans-fil sur la route en leur faisant prendre conscience des distractions possibles et des moyens de les éviter.

L'industrie du sans-fil estime que la sécurité doit primer. Elle est donc résolue à offrir de la formation, des renseignements et du matériel afin de limiter le plus possible les sources de distraction au volant pour ses employés.

### **Engagement de l'industrie**

L'industrie du sans-fil encourage tous ses employés à avoir une attitude responsable au volant et à soutenir ses activités de sensibilisation à cet égard. Elle les invite, notamment, à remplir le questionnaire préparé par l'ACTS, qui se trouve affiché sur le site Web *La route d'abord* ([www.larouted'abord.ca](http://www.larouted'abord.ca)).

- L'industrie remettra à chaque employé copie de la documentation *La route d'abord* et des conseils relatifs à la sécurité routière.
- L'information relative au programme *La route d'abord* sera diffusée par l'intermédiaire des intranets ou des autres voies de communication internes des entreprises et actualisée régulièrement afin de sensibiliser toujours plus les employés à la question.
- L'industrie invite ses employés à faire eux-mêmes connaître le programme *La route d'abord* aux clients, à leur propre famille et aux membres de leur collectivité.
- En fin de compte, c'est au conducteur que revient la responsabilité de manoeuvrer son véhicule de façon sécuritaire. L'industrie du sans-fil incite donc fortement tous ses employés à observer les recommandations énoncées ci-après.

## **Recommandations**

N'oubliez pas que bien des choses peuvent être cause de distraction au volant, entre autres :

- manger ou boire
- lire ou écrire
- employer un dispositif sans fil
- faire sa toilette
- prendre soin des enfants
- converser avec des passagers
- fumer
- régler la chaîne stéréo ou un appareil électronique
- s'occuper d'un animal

Bouclez toujours votre ceinture, et gardez les mains sur le volant et les yeux sur la route. Lorsque vous êtes au volant :

- Ne faites ou ne prenez un appel que si c'est absolument nécessaire et informez alors votre interlocuteur que vous êtes au volant; s'il y a lieu, interrompez la communication ou rangez-vous sur l'accotement.
- Gardez vos communications téléphoniques au minimum.
- Évitez toute conversation stressante ou émotive, car elle pourrait détourner votre attention de la route. (Il en va de même des conversations avec les passagers.)
- N'ayez jamais recours à un service de transmission de données sans fil, tels la messagerie texte, un navigateur Web ou le courriel.
- N'essayez pas de prendre de notes.
- Arrêtez-vous sur le bord de la route si vous devez composer un numéro à la main ou demandez à un passager de faire le numéro pour vous.
- Laissez la messagerie vocale prendre l'appel quand la circulation est intense, que l'état de la route est mauvais ou que, pour quelque raison que ce soit, il serait imprudent de répondre vous-même.
- Ne faites pas d'appel – à moins de circonstances exceptionnelles – quand le temps, la circulation ou l'état de la route est tel que ce serait imprudent.
- Servez-vous autant que possible d'un dispositif mains libres (que vous aurez pris soin de mettre en marche avant de démarrer le véhicule) afin de pouvoir garder les deux mains sur le volant.
- Utilisez les fonctions de votre appareil qui en facilitent l'emploi ou en permettent le fonctionnement mains libres, comme la composition abrégée (pour programmer les numéros que vous appelez fréquemment), la recomposition et les fonctions commandées par la voix.
- Soyez quand même un bon Samaritain sans fil : faites le 9-1-1 pour signaler tout crime, cas de vie ou de mort, accident ou cas de conduite en état d'ébriété dont

vous êtes témoin. (On recense chaque année au Canada plus de six millions d'appels faits au 9-1-1 ou à un numéro d'urgence à partir d'un téléphone sans fil.)

Engagement de l'ACTS dans le cadre du programme *La route d'abord*

L'ACTS et ses membres ont la sécurité de leurs employés à cœur.

L'ACTS et ses membres continueront de suivre attentivement l'évolution des connaissances scientifiques se rapportant à la distraction au volant.

L'ACTS et ses membres tiendront leurs employés au fait des développements afin de continuer à favoriser une attitude responsable au volant.

L'ACTS et ses membres continueront de solliciter la participation des principaux intéressés et de collaborer avec eux dans le cadre du programme *La route d'abord* en vue de promouvoir une attitude responsable au volant.

**L'ACTS ([www.cwta.ca](http://www.cwta.ca))**

*L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) fait autorité en ce qui concerne le sans-fil au Canada. Elle représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radiocommunications mobiles, de messagerie, de télécommunications fixes sans fil et mobiles par satellite, de même que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil.*